COMMUNE DE LODÈVE

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT

En vue de l'occupation temporaire d'un local communal destiné au développement d'une activité contribuant à l'emploi et au dynamisme économique du territoire

PRÉAMBULE

La Commune de Lodève souhaite favoriser le développement économique de son territoire, soutenir l'accès à l'emploi et renforcer les services proposés aux entreprises et aux habitants du Lodévois.

Dans le cadre de sa politique de développement économique et d'accompagnement de l'emploi, la Ville de Lodève souhaite favoriser l'implantation durable d'un service de proximité dédié au recrutement et à l'insertion professionnelle. À cette fin, la commune a fait le choix de proposer, à titre expérimental, une mise à disposition gratuite du local pendant une durée d'un an. Cette période d'essai a vocation à permettre au porteur de projet de tester la viabilité économique de son activité sur le territoire et d'évaluer son adéquation aux besoins des entreprises et des habitants. En cas de succès de cette phase expérimentale, la commune pourra envisager la pérennisation de l'occupation au travers d'un bail de droit commun adapté à l'activité exercée.

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement entre les opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés par cette opportunité, la Commune de Lodève procède à une mesure de publicité préalable afin de recueillir les éventuelles manifestations d'intérêt concurrentes.

Cette mise à disposition gratuite constitue une mesure d'accompagnement limitée dans le temps justifiée par l'intérêt général que représente le développement économique du territoire, le soutien à l'emploi local et la revitalisation du centre-ville.

1. Objet de l'AMI

La Ville de Lodève souhaite favoriser l'implantation au sein d'un local communal situé rue Fleury à Lodève, d'une activité participant au développement économique local, à l'accès à l'emploi ou à l'accompagnement des entreprises du territoire.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet de sélectionner un opérateur économique susceptible d'occuper et d'exploiter ce local dans le cadre d'un projet présentant un intérêt pour le territoire communal.

L'occupation sera formalisée, dans un premier temps, par une convention de mise à disposition d'une durée d'un an à titre gratuit, permettant d'évaluer la viabilité économique du projet.

À l'issue de cette période et sous réserve de résultats satisfaisants et d'un maintien de l'activité, la commune pourra proposer la signature d'un bail professionnel ou de tout autre contrat adapté.

2. Présentation du site

Le local est situé Rue Cardinal Fleury - 34700 Lodève

Caractéristiques principales
Surface approximative : 20 m²
Local situé en centre-ville

Accès direct depuis l'espace public
Raccordement aux réseaux existants

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance de l'état du local avant le dépôt de leur candidature.

3. Nature du projet attendu

Le projet devra permettre :
- l'accueil physique du public
- l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- la mise en relation entre les entreprises locales et les candidats
- la réalisation d'entretiens de recrutement
- le développement de partenariats avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire.

Sans exclure toute autre proposition présentant un intérêt équivalent pour le territoire, une attention particulière sera portée aux projets favorisant :
- l'emploi local
- l'insertion professionnelle
- l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi
- la création d'une offre de proximité pour les entreprises du territoire.

4. Conditions d'occupation

Régime juridique
La convention sera conclue pour une durée d'un an.
À l'issue de cette période, la commune et l'occupant pourront engager des discussions en vue de la signature d'un bail professionnel ou de toute autre convention permettant la pérennisation de l'activité.

Conditions financières
Durant la première année :
- mise à disposition gratuite du local
- prise en charge par l'occupant de ses frais de fonctionnement (notamment abonnements et consommations d'électricité, d'eau, d'internet...)
- assurance du local et de l'activité à la charge de l'occupant
- entretien courant du local à la charge de l'occupant

5. Obligations du futur titulaire

Le titulaire assurera à ses frais :
- l'aménagement intérieur nécessaire à son activité
- la fourniture du mobilier et du matériel informatique
- les éventuelles démarches administratives liées à son exploitation
- l'entretien courant du local
- la souscription des assurances nécessaires.

L'ensemble des aménagements réalisés devra être compatible avec les caractéristiques du bâtiment communal.

6. Conditions d'exploitation

Le candidat devra détailler :
- les horaires d'ouverture envisagés
- la fréquence d'accueil du public
- les effectifs mobilisés
- les services proposés
- les partenariats envisagés avec les entreprises locales
- les actions susceptibles de favoriser le retour à l'emploi.

La commune sera particulièrement attentive :
- à la régularité des permanences
- à l'impact du projet sur le dynamisme économique local

7. Intérêt général du projet

Le candidat devra démontrer sa contribution :
- au développement économique du territoire
- à la création de liens entre les entreprises et les demandeurs d'emploi
- à l'amélioration de l'accès à l'emploi pour les habitants du Lodévois
- à la complémentarité avec les dispositifs existants.

8. Organisation de la procédure

8a : Visite du site

Pour permettre aux porteurs de projets de prendre la pleine mesure du potentiel et des éventuelles contraintes du site proposé, des visites pourront être organisées sur rendez-vous.
Prendre contact auprès de :

Julien MAGAND | Chargé de gestion foncière
Direction Habitat Urbanisme et Patrimoine
jmagand@lodevoisetlarzac.fr
+33 (0)6 23 81 83 41

A l'occasion de cette visite, les candidats pourront effectuer toutes observations directes, prises de notes, cotes ou photos.
Aussi, la Commune de Lodève considérera de fait que toute proposition transmise par le Porteur de projets prend en compte l'ensemble des composantes du site (localisation, configuration, état du local etc.) et les contraintes éventuellement liées.

8b. Critères de sélection

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants :

Qualité du projet d'exploitation : 40 %
- services proposés
- horaires d'ouverture
- fréquence d'accueil
- proximité avec les besoins du territoire

Contribution au développement économique local : 30 %
- partenariats avec les entreprises

- connaissance du bassin d'emploi
- actions en faveur du recrutement

Expérience et capacité du candidat : 20 %
- références professionnelles
- implantation territoriale
- moyens humains mobilisés

Perspectives de pérennisation de l'activité : 10 %
- modèle économique
- stratégie de développement
- capacité à maintenir durablement une présence sur le territoire

8c. Composition du dossier de candidature

A. Présentation du candidat
Le candidat présentera :
- sa dénomination sociale
- son statut juridique
- son siège social
- les coordonnées de son représentant
- ses références professionnelles
- son expérience dans le domaine du travail temporaire et du recrutement

B. Note de présentation du projet
Le candidat remettra une note précisant :
- les objectifs poursuivis
- les services proposés
- les besoins en aménagement
- les moyens humains envisagés
- les horaires prévisionnels d'ouverture

C. Perspectives de développement
Le candidat indiquera :
- son modèle économique
- ses perspectives de fréquentation
- les conditions envisagées pour une installation pérenne à l'issue de la première année

9d. Modalités de dépôt
Les propositions seront transmises :
• Soit par voie dématérialisée, en format téléchargeable non modifiable (pdf) à l'adresse suivante : mairie@lodeve.com
• Soit par voie postale à l'adresse suivante : 7 Place Hôtel de ville, 34700 Lodève
Le document devra être rédigé en français et être intitulé :
« Appel à manifestation d'intérêt – Installation d'une agence d'interim – NE PAS OUVRIR – Monsieur le Maire – Mairie de Lodève - Place Hôtel de ville 34700 Lodève ».

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : (selon publication à définir)

Les propositions parvenues ultérieurement ne seront pas examinées.

10. Calendrier prévisionnel

Publication de l'AMI	jeudi 12 novembre 2026
Visite du site	vendredi 27 novembre 2026
Date limite de remise des offres	vendredi 11 décembre 2026
Analyse des candidatures	lundi 14 décembre 2026
Choix du lauréat	mardi 5 janvier 2027
Signature de la convention	Selon calendrier

11. Conditions particulières

La Commune de Lodève se réserve le droit :
- de ne pas donner suite à la présente procédure
- de solliciter des précisions ou compléments d'information
- d'auditionner un ou plusieurs candidats
- d'engager une phase de négociation
- de déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général

Il est également précisé que la convention de mise à disposition devra être délibérée en conseil municipal avant signature définitive.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance des caractéristiques du local ainsi que des conditions d'occupation proposées.